

**DÉCISION DU MAIRE
N°DM 2024-15**

**CONTRAT D'ENGAGEMENT AVEC L'ASSOCIATION HERBY POUR ASSURER
L'ANIMATION MUSICALE LORS DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE DU 21 JUIN 2024**

Le Maire de la Commune de Fontenay-Trésigny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°DEL20210129_02 du 29 janvier 2021 portant délégations du Conseil Municipal au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Considérant la proposition de l'association Herby Music d'assurer l'animation musicale de la fête de la musique le 21 juin 2024 sur la place Bernard Palissy,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver et de signer avec l'association Herby Music, sise 31 rue du Coteau à Chauconin-Neufmontiers (77124), le contrat d'engagement afin d'assurer l'animation musicale à l'occasion de la fête de la musique du 21 juin 2024 dont le montant du cachet est fixé à 800 euros.

Article 2 : La présente décision sera transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal, notifiée et/ou publiée par voie électronique et portée à la connaissance de celui-ci lors de sa prochaine séance conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal Administratif de Melun, sis 43 rue du Général de Gaulle case postale 8630 Melun cedex (77008), dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Madame la Comptable publique assignataire de Coulommiers
- Le service des Finances de la commune de Fontenay-Trésigny

Fait à Fontenay-Trésigny, le 18 avril 2024.

Le Maire,
Patrick ROSSILLI

